

# La lettre FCPE

<http://ul.fcpe.rueil.free.fr>

Rueil-Malmaison

N° 29

19 Janvier 2006

## A Rueil ...

### Lycée Richelieu :

réunion partenariale sur la drogue et les adolescents à destination des parents **11 mars 2006** à 10 heures

### Commissions des menus PRIMAIRE Rueil

5 composantes

**Mardi 14 février 2006** à 18 heures

4 composantes

**Jeudi 16 février 2006** à 18 heures

### Passage aux menus 4 composantes Ecoles Buissonnets et Pasteur :

La mairie organise une réunion d'information **Samedi 28 janvier 2006**, de 9h30 à 11h30 (Préau Pasteur élémentaire).

Pour toute information, contacter

► **Sylvie Palomba, Denis Villain FCPE Buissonnets**

► **Olivier Kaiser FCPE Pasteur**

## Dans le 92 ...

### FORUM DES METIERS

En collaboration avec les collègues Jean Jaurès et Jean Macé, la Mission Locale, le BIJ et l'ACAC, la FCPE de Clichy organise, **un FORUM DES METIERS** et vous invite à y participer **Samedi 21 janvier 2006 / de 9h30 à 12h30.**

**Annexe Mozart du collège Jean Jaurès de Clichy.**

## En France ...

### IMPOTS ...

**Vous adhérez à la FCPE:** Vous pouvez déduire **66 %** du montant de l'adhésion versée, (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable). Demandez votre reçu fiscal au Trésorier de votre Conseil local FCPE.

# «L'inflation des diplômes est plus destructrice que formatrice»

Un essai récemment publié accuse l'élévation du niveau scolaire de dévaloriser les diplômes.

Marie Estelle Pech [18 janvier 2006]

**Marie Duru-Bellat, chercheur à l'Institut de recherche en éducation, a écrit «L'Inflation scolaire, les désillusions de la méritocratie» (Seuil).**

Le Figaro. – Les études sont la meilleure arme contre le chômage, entend-on souvent. Vous allez à l'encontre de cette idée et considérez qu'élever sans cesse le niveau scolaire constitue un mauvais investissement.

**Marie DURU-BELLAT.** – Depuis trente ans, l'Etat et les familles poussent les jeunes à aller le plus loin possible dans leurs études. Souvenez-vous de l'objectif des 80% au bac... Certains étudiants y gagnent, notamment dans les filières à recrutement sélectif. Mais, pour la société, cette course est un gâchis. Aucun pays n'est assez riche pour mettre tout son argent public dans l'éducation. On allonge sans cesse les études alors qu'il serait bien plus utile d'investir sur les jeunes qui sortent du système scolaire sans savoir lire. Cette inflation des diplômes est plus destructrice que formatrice. Elle rend les jeunes très utilitaristes. Ce qui compte, c'est la note et le diplôme, au détriment de la motivation intellectuelle. Et tous les moyens sont bons. De nombreuses études font état de la montée de la «triche» dans l'enseignement supérieur ou encore de «l'ennui» croissant. La situation de ceux qui sont à l'université parce qu'ils ne trouvent pas de travail arrange l'Etat, qui ne saurait que faire de ces jeunes chômeurs.

La méritocratie scolaire serait-elle un leurre ?

Les diplômes sont déclassés, sauf dans les grandes écoles. Ceux qui ont des diplômes plus élevés que leurs parents n'accèdent pas à des positions sociales plus intéressantes parce que le «rendement» de ces diplômes sur le marché a baissé. Les chiffres sont effrayants. Une majorité des licenciés en lettres, par exemple, atteignent au mieux un niveau d'employé de bureau. Les enfants de milieux aisés s'en sortent parce que, mieux informés, ils vont dans les filières

rentables. Les inégalités restent tout aussi présentes qu'il y a trente ans.

Quelles solutions préconisez-vous ?

La question de l'entrée à l'université doit être posée. La sélection par l'échec dans le premier cycle universitaire coûte très cher. Les contacts entre le monde professionnel et l'éducation pourraient être plus étroits. Enfin, plutôt que d'encourager systématiquement les jeunes à prolonger leurs études, on pourrait les aider à mettre en oeuvre des projets personnels qui pèseront sur l'insertion autant que leur seul dossier scolaire.

---

## Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste

Le **27 janvier** est la date retenue par le Conseil de l'Europe pour la Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste. C'est l'occasion de faire connaître les génocides et de faire réfléchir les élèves aux conséquences du racisme et de l'antisémitisme.

---

## Une étude décrit l'insidieuse violence sociale dans les collèges bourgeois

LE MONDE | 18.01.06

La violence scolaire n'est pas l'apanage des établissements des quartiers populaires. Pendant trois ans, Johanna Dagorn, chercheuse au laboratoire d'analyses et de recherches sociales en éducation et en formation (Larsef) de l'université de Bordeaux- II, s'est immergée dans trois collèges socialement favorisés de la région bordelaise. Situés en centre-ville, ces établissements se caractérisent par des taux de réussite au brevet des collèges supérieurs à 90 % et une faible

proportion d'élèves issus de milieu populaire : à peine 10 % en moyenne.

A partir d'observations in situ, de documents comme les feuilles de punition, les bulletins scolaires ou encore les fiches individuelles des élèves, mais aussi d'entretiens avec des collégiens et des adultes, elle a mis en lumière une violence insidieuse qui permet à "l'élite" de se défouler et d'effectuer un tri social.

Cette violence se manifeste par des brimades psychologiques et physiques imposées par les élèves de milieu bourgeois. Les élèves issus de milieu populaire connaissent parfois une deuxième victimisation, à l'intérieur de leur catégorie sociale d'origine. "Ce n'est pas une violence à la Robin des bois, mais une violence de proximité. Des enfants eux-mêmes rejetés s'en prennent à d'autres élèves également exclus mais encore plus isolés et plus vulnérables", explique la chercheuse.

[Lire la suite de l'article](#)

---

## Journée de mobilisation le 2 février 2006 :

Les organisations syndicales de fonctionnaires CGT, FO, UNSA, FSU, CFTD appellent à une journée de grève et de manifestations le jeudi 2 février pour les salaires et la refonte de la grille indiciaire.

Cette journée pourra se traduire par des grèves et des manifestations, mais sans mot d'ordre national d'arrêt de travail.

Après la réunion salariale jeudi dernier avec le ministre de la Fonction publique, Christian Jacob, les fédérations "font le constat que le compte n'y est pas". Selon elles, "leurs exigences d'augmentation de la valeur du point d'indice pour un réel maintien du pouvoir d'achat pour tous, et de la refonte de la grille indiciaire n'ont pas eu l'écho gouvernemental attendu". Les cinq organisations "récusent la globalisation que le ministre prétend faire entre les dossiers salarial, statutaire et social. Elles ont la volonté de négocier séparément les trois".

## Etampes : l'enquête dédouane l'Education nationale AFP

**Il n'y a eu «aucune faute grave caractérisée» dans le lycée professionnel Louis Blériot, où une enseignante a été agressée par un élève au couteau le 16 décembre. C'est ce qu'ont déclaré mardi à la presse les deux inspecteurs généraux de l'Education nationale qui menaient l'enquête commandée par Gilles de Robien au lendemain du drame.**

Gérard Pourchet et André Hussenet ont également certifié qu'il n'y avait pas non plus eu de faute grave caractérisée de la part de l'Inspection académique de l'Essonne ni du rectorat de Versailles. Selon eux, «il n'y a pas de lien entre l'agression de Karen Montet-Toutain et le climat qui règne dans l'établissement», qui, ont-ils répété, n'est pas un établissement violent, comme le démontrent entre autres les comptes-rendus de Conseil d'administration depuis 2003 qu'ils ont compulsés.

L'enseignante d'Etampes avait quant à elle toujours affirmé avoir alerté à plusieurs reprises sa hiérarchie à propos de menaces et qu'elle n'avait pas reçu de soutien. Sans attendre les conclusions de ce rapport, Gilles de Robien avait fait savoir, mardi matin, qu'il allait «prendre des dispositions derrière, quel que soit le contenu».

Première mesure, annoncée lundi : la publication d'une circulaire pour venir en aide aux enseignants victimes d'agressions. Ce texte doit formaliser pour tous les établissements les démarches à effectuer en cas de menaces ou de violences.

### Réponse collective

Le ministre a ainsi expliqué mardi matin sur France 2 qu'il souhaitait que cette circulaire soit une «réponse collective» à la violence en milieu scolaire. «Les collèges et lycées ont besoin de savoir quoi faire en cas de menaces. Certains gèrent cela à l'intérieur des établissements, d'autres portent plainte, je vais faire une circulaire pour que les choses soient extrêmement claires et que ce soit plutôt une réponse collective et pas imaginée établissement par établissement» a-t-il déclaré.

Il a également souligné que ce texte était une «circulaire de 1998 remise au goût du jour». Ce texte d'octobre 1998 paru au bulletin officiel de l'Education nationale rappelait que «le développement de la violence au sein des établissements scolaires et à leurs abords constitue, notamment dans certains quartiers, un phénomène particulièrement préoccupant, qui impose à l'ensemble

des services ministériels concernés une mobilisation cohérente et renforcée».

---

## Des mesures tous azimuts pour prévenir la délinquance

Le Monde - jeudi 19 janvier 2006

Les pourfendeurs de l'inflation législative en seront pour leurs frais. Le plan de prévention de la délinquance, qui devrait être présenté, vendredi 20 janvier, lors du comité interministériel installé par le premier ministre, Dominique de Villepin, comporte un volet législatif important : 131 articles, dont certains sont ou seront rattachés à d'autres textes examinés prochainement au Parlement.

Il concerne presque tous les secteurs de l'action gouvernementale : police, justice, éducation, affaires sociales, santé, urbanisme, sport, égalité des chances. Reporté, réécrit et rebaptisé à plusieurs reprises depuis trois ans, ce projet de loi pourrait être examiné en conseil des ministres fin février. La version du texte que Le Monde s'est procurée n'est pas définitive, comme le soulignent plusieurs ministères, contrariés par sa révélation avant même la fin des discussions interministérielles.

Le maire au centre du dispositif. Le gouvernement veut définir une doctrine de la prévention, qui irait de l'éducation à la sanction pénale et dont le maire serait le pilote. Fait nouveau, celui-ci pourrait prononcer des rappels à l'ordre - et même à la loi - par délégation du procureur. Il pourrait aussi ordonner des mesures de médiation ou de réparation. Une délégation pour la prévention de la délinquance, placée auprès du ministre de l'intérieur, définira les axes de cette politique, dont le gouvernement devra rendre compte chaque année devant le Parlement.

Prévention des comportements violents. Dans le domaine des violences conjugales, le projet prévoit de créer une injonction de soins et le départ du domicile du conjoint violent. Le fait de se livrer à des violences habituelles dans le couple deviendrait une circonstance aggravante. En matière de violence, la condition "d'ex-conjoint, d'ex-concubin ou d'ex-

partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité" deviendrait également une circonstance aggravante.

La toxicomanie et ses effets sont également visés par le texte. L'usage de drogues ou d'alcool pourrait devenir une circonstance aggravante pour les crimes et délits graves : le meurtre, par exemple, serait alors puni de la réclusion criminelle à perpétuité, et non plus de trente ans de prison. D'autres propositions concernent le champ judiciaire : l'extension de l'injonction de soins aux alcooliques ; la création d'une obligation de formation et d'une obligation de soins en prison ; la création d'une peine de "sanction réparation".

Prévention en matière psychiatrique. Les modalités de l'internement psychiatrique devraient être réformées en renforçant les pouvoirs des maires et des préfets. Le texte propose de ne plus utiliser la procédure d'hospitalisation à la demande d'un tiers (par un proche du patient) quand la sûreté des personnes ou l'ordre public sont menacés mais d'avoir recours, pour ces cas, aux hospitalisations d'office (faites et renouvelées à la demande du maire ou du préfet).

Les décisions de sortie d'essai devront mentionner notamment "l'identité du malade, la date de retour à l'hôpital", et le maire devra être informé des modalités de ces sorties. Un "fichier national" des personnes hospitalisées sans consentement est préconisé. Enfin, le texte recommande d'instituer une période d'observation de soixante-douze heures au début de tout internement, période à l'issue de laquelle l'hospitalisation sera ou non confirmée.

Action éducative. L'avant-projet de loi prévoit la possibilité, pour le maire, de créer un "conseil pour les droits et devoirs des familles". Ce conseil adresserait des recommandations visant "à prévenir des comportements susceptibles de mettre l'enfant en danger ou de causer des troubles pour autrui". Il pourrait proposer "une assistance à une famille en difficulté, notamment sous la forme d'un contrat de responsabilité parentale", et des stages d'aide à la parentalité, en alternative aux poursuites.

Le projet prévoit que le maire puisse saisir la caisse d'allocations familiales afin que celle-ci enclenche un dispositif de mise sous tutelle des prestations. Pour que l'élu puisse mieux recenser les enfants de 6 à 16 ans en âge d'être scolarisés, les caisses pourraient être autorisées à lui transmettre des données nominatives.

Les services départementaux de protection maternelle et infantile (PMI) participeront, en primaire, "au dépistage précoce des enfants présentant des troubles du comportement et des signes de souffrance psychique". Le plan de prévention envisage d'inscrire l'éducation civique comme matière obligatoire au bac.

Egalité des chances. Une circulaire sera adressée aux préfets afin qu'ils favorisent l'obtention, pour les élèves de troisième, de stages au sein des services de l'Etat. Le plan prévoit également des "classes préparatoires intégrées" dans les écoles de préparation aux concours de la fonction publique.

---

## A quand la police des familles ? - 17 janvier 2006

### Communiqué FCPE NAT

Le projet de loi dit « pour l'égalité des chances » prévoit, dans son article 24, l'instauration d'un contrat de responsabilité parentale. Les mesures gouvernementales sont inquiétantes : progressivement se met en place une politique de contrôle social et moral, une sorte de police des familles.

Le projet de loi dit « pour l'égalité des chances » prévoit, dans son article 24, l'instauration d'un contrat de responsabilité parentale en cas « d'absentéisme scolaire, de trouble porté au fonctionnement d'un établissement scolaire ou de tout autre difficulté liée à une carence de l'autorité parentale ».

Ce nouveau dispositif prévoit la suspension des allocations familiales pour ceux qui ne rentreraient pas dans le droit chemin alors que le décret n°2004-162 du 19-2-2004 publié par le gouvernement Raffarin avait supprimé la possibilité de suspendre les allocations familiales pour absentéisme scolaire.

Cette décision avait été prise à l'issue d'une large concertation, menée par le ministre de la Famille avec l'ensemble des partenaires concernés. Tous, sans exception, considéraient que la suspension des allocations familiales était contre productive. Ils avaient été entendus.

Comment les familles et plus généralement les citoyens peuvent-ils comprendre et accepter cette contradiction et cette incohérence ?

En matière de responsabilité, le gouvernement n'a-t-il pas un contrat avec la Nation qui l'engage à assurer un avenir durable à sa jeunesse ?

Au-delà de cette volte face, les mesures gouvernementales sont inquiétantes.

Progressivement, se met en place une politique de contrôle social et moral, une sorte de police des familles. Les forces conservatrices tentent de faire peser la suspicion sur l'ensemble des familles, sur ces jeunes parents qui ne sauraient plus éduquer leurs enfants, sur les familles défavorisées accusées d'être démissionnaires et qu'il faut former et contrôler. .../...

Monsieur le Premier ministre, les familles de ce pays sont majeures et responsables, elles se préoccupent de l'avenir de leurs enfants, ce qui ne paraît pas figurer au rang de vos priorités.

Elles n'attendent pas du gouvernement des injonctions éducatives, des normes moralisantes mais pour nombre d'entre elles un logement décent, du travail, le droit à la santé ...

Il est plus facile de réprimer, de stigmatiser pour faire diversion que de s'attaquer aux vrais problèmes sociaux.

Certes, une très faible minorité de familles connaissent de grandes difficultés, certaines ne sont pas en mesure d'assumer seules la charge de leurs enfants.

Il existe dans notre pays des services de l'Etat ou des collectivités territoriales, une justice, chargées de la protection de l'enfance.

Des mesures sont prévues par la loi : elles vont du suivi éducatif au retrait de l'autorité parentale en passant par la mise sous tutelle.

Est-il nécessaire et efficace d'en rajouter dans l'autoritarisme et la démagogie ?

Pourquoi donner aux présidents des conseils généraux le pouvoir d'intervenir sur des questions touchant à l'école alors que tout est prévu dans la circulaire de 2004 ?

Insinue-t-on ainsi que l'Education nationale, les chefs d'établissement, les inspecteurs d'académie sont incompétents ?

Vous annoncez une loi pour l'égalité des chances. En stigmatisant les familles et en particulier les plus défavorisées, en les culpabilisant, en excluant du système éducatif les jeunes en difficultés, vous creusez encore davantage les inégalités.

Ce n'est pas la réponse qu'attendent tous ceux qui ont manifesté violemment leur refus d'une société de plus en plus injuste. Vous prenez le risque qu'ils vous le rappellent une nouvelle fois.

# JPA L'Ecole est gratuite pas les vacances !

Aujourd'hui un enfant sur trois ne part pas en vacances.

La Jeunesse au Plein Air lance sa campagne de solidarité pour permettre à tous les enfants de partir en vacances. On peut donner en ligne ou acheter un timbre. Les fonds collectés sont redistribués sous forme de bourses par les comités départementaux de la JPA.

En 2005, 20 000 enfants ont bénéficié d'aides au départ.

JPA 92 contact : <http://jpa92.free.fr/>

## Biométrie

### COMMUNIQUE DE PRESSE FCPE CDPE 75

#### La biométrie comme champ d'expérimentation éducative à Maurice Ravel

La FCPE-Paris déplore la décision de la cité scolaire Maurice Ravel d'installer un dispositif de contrôle biométrique d'accès à la cantine scolaire du collège, disposition prise sans cadre national spécifique, sans débat public préalable ni concertation avec les collectivités territoriales concernées (Département et Région), sans autorisation de la CNIL.

Pour la FCPE-Paris cette décision constitue une atteinte à la démocratie, même si ce projet a été sanctionné par un vote favorable du conseil d'administration.

La FCPE-Paris dénonce l'usage à caractère disproportionné que l'on fait d'un outil qui permet d'authentifier la présence d'un individu dans un espace donné, et de contrôler sa liberté de mouvements, alors qu'il ne s'agit que de s'assurer d'un accès régulier à la cantine scolaire.

Au prétexte d'une meilleure gestion du service de demi-pension, la FCPE-Paris considère que cette décision assujettit les établissements scolaires à l'expérimentation des entreprises de technologie informatique de surveillance, dans une perspective de développement économique de multiples marchés.

Pour la FCPE-Paris, les collèges et les lycées sont des lieux de formation, d'éducation à la citoyenneté, qui doivent accorder priorité à l'humain par l'affectation de personnels qualifiés pour assurer, dans les

meilleures conditions, la scolarisation et la formation des jeunes.

Cependant, la FCPE-Paris constate que l'école apparaît ici comme le lieu idéal d'éducation des jeunes à l'acceptation de techniques de surveillance, quand bien même il n'y aurait pas, dans l'immédiat, de connexion à d'autres bases de données personnelles.

La FCPE-Paris appelle à la réflexion sur le sujet pour que les dispositions qui viendront à être prises prennent en compte l'ensemble des réalités éducatives, économiques et humaines.

Paris, le 15 janvier 2006

## Forum Internet dédié aux CPGE

Les 3 académies d'Ile-de-France (Créteil, Paris et Versailles) vous accueillent sur leur forum dédié aux CPGE (Classes préparatoires aux grandes écoles) du 16 janvier au 28 janvier 2006.

Ce forum est ouvert à tout public souhaitant s'informer sur les CPGE : orientation, filières, débouchés, formations, établissements y préparant. Les contributions peuvent être des questions, des témoignages, ou des opinions sur l'orientation.

Des chefs d'établissement, des professeurs de CPGE, des professeurs documentalistes, des conseillers d'orientation psychologues, ou des étudiants, répondront à vos questions. Pour accéder au Forum, [cliquez ici](#)

## Journées Portes Ouvertes organisées dans les Etablissements de l'académie de Versailles.

Ces journées constituent des moments privilégiés pour rencontrer des enseignants et des élèves en formation, visiter des ateliers, laboratoires, etc., et vous informer sur les contenus des enseignements proposés. [Allez sur le site](#)

Retrouvez également les JPO organisées dans les académies de [Créteil](#), [Paris](#) et dans les [CFA d'Ile-de-France](#).

---

## Portail postbac – session 2006 : inscriptions

Les inscriptions pour les classes préparatoires aux grandes écoles se dérouleront du 20 janvier au 20 mars 2006 et du 20 janvier au 20 avril 2006 pour le cycle préparatoire intégré des écoles de chimie et de génie chimique de la Fédération Gay-Lussac, le cycle préparatoire polytechnique des instituts nationaux polytechniques, les écoles nationales d'ingénieurs et les écoles du groupement d'écoles d'ingénieurs publiques à parcours intégré. Toutes ces inscriptions se feront **sur internet uniquement**.

Le portail [www.admission-postbac.org](http://www.admission-postbac.org) assure de manière simplifiée une gestion centralisée des inscriptions et des admissions dans les formations post-baccalauréat suivantes tout en respectant les critères de sélection qui sont propres à chacune d'entre elles :

- Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)
- 40 000 places environ

Le cycle préparatoire intégré des écoles de chimie et de génie chimique de la Fédération Gay-Lussac (CPI)  
120 places environ [www.gaylussac.net](http://www.gaylussac.net)

Le cycle préparatoire polytechnique des instituts nationaux polytechniques (CPP) - 220 places environ  
[www.cpp-inp.org](http://www.cpp-inp.org)

Les écoles nationales d'ingénieurs (ENI) - 550 places environ / [www.enit.fr](http://www.enit.fr)

Les écoles du Groupement d'écoles d'ingénieurs publiques à parcours intégré (GEIPI) - 700 places environ / [www.geipi.org](http://www.geipi.org)

Les admissions seront prononcées à partir du 13 juin 2006.

---

## Les brèves du site ...

- ▶ **Claude Michellet : « vers une véritable insertion professionnelle des élèves »**
- ▶ **Communiqué RESF (Réseau Education Sans Frontières)**
- ▶ **Gilles de Robien veut généraliser "une note de vie scolaire" dans les collèges**
- ▶ **Prévention des accidents scolaires : les établissements "peuvent mieux faire"**
- ▶ **60.342 accidents en 2004-2005 dans les établissements scolaires**
- ▶ **Violences à l'école : "une circulaire de plus, rien pour les équipes" (Snes)**
- ▶ **L'opposition méthode globale et syllabique "dépassée", selon un rapport**
- ▶ **Jugement nuancé de l'AFEF sur les programmes de 1ère**
- ▶ **Audit sur les examens scolaires : le bac de nouveau dans le collimateur**
- ▶ **Bivalence des enseignants.**
- ▶ **Egalité des chances ou discrimination ?**
- ▶ **Apprentissage de la lecture : le SE-UNSA, Le SGEN-CFDT et le SNUIPP-FSU appellent les enseignants à s'en tenir aux programmes de 2002**
- ▶ **Les reconduites hors de France métropolitaine ont doublé en trois ans**
- ▶ **Les collégiens seront notés sur leur conduite**

# A Paris, les ados chics fument et boivent en grande quantité

La consommation de tabac, drogue et alcool touche davantage les jeunes des beaux quartiers que ceux des arrondissements populaires. Les adolescents des quartiers chics de Paris seraient de plus grands consommateurs d'alcool et de drogue que leurs copains des arrondissements populaires. C'est en tout cas le constat de l'Observatoire français des drogues et toxicomanie (OFDT), qui vient de publier une étude réalisée auprès de 1 552 Parisiens de 17 ans. Une enquête financée par la Mairie de Paris. Réalisée en 2004, cette analyse semble ainsi aller à l'encontre d'un certain nombre d'idées reçues.

[Lire la suite de l'article](#)

## A ce propos ...

### Les jeunes et l'alcool

- Communiquer avec une victime de l'alcool : une prison à ouvrir, Dr François Besançon, InterEditions, 1996. Conseils pratiques pour aider un proche. Les dangers de l'alcool *De la défonce à la dépendance*

-Alors, Lionel, ces vacances ? - Top cool, une cuite tous les soirs. T'aurais vu la défonce ! Lionel, 16 ans, parade. C'est le plus grand buveur de la classe. Il ne boit pas durant la semaine. Mais attend avec impatience la cuite du samedi soir avec les copains. Un rituel. la défonce hebdomadaire.

" La manière de boire a changé, souligne M. Baudier, délégué général adjoint du Comité d'éducation pour la santé : les jeunes consomment moins en quantité, mais ils pratiquent " l'alcool défonce ". Beaucoup qui sont totalement abstinents pendant la semaine s'enivrent du vendredi soir au dimanche soir. "

Le " carburant " ? Surtout la bière et les alcools forts. Nathalie caissière chez Ed l'Epicier, constate que des bandes de copains " dévalisent " régulièrement le samedi après midi le rayon alcool de son magasin. " Ils viennent à 5 ou 6, tout contents, car ils vont faire la fête

ce soir " Il s remplissent le caddie de bières, whisky, tequila, vodka, sangria, et de biscuits apéritifs. Les plus âgés me disent être majeurs, mais les plus petits me paraissent bien jeunes. Ils payent toujours en liquide. J'espère que chez eux, un adulte surveille ce qu'ils font ." " Bon d'accord, ils font la fête, mais nos enfants ne sont pas alcooliques, ils se sont juste un peu amusés. C'est de leur âge ", répondent des parents, souvent inconscients des risques. Les statistiques sont pourtant impitoyables : un tiers des jeunes adeptes des ivresses de fin de semaine deviendront alcooliques. D'ores et déjà, 13 % des alcooliques ont moins de 30 ans.

L'alcool tue de trente-cinq à cinquante mille personnes chaque année en France (selon les différentes sources médicales). Et il est impliqué dans quatre accidents de la route sur dix, et dans 50 % des agressions violentes.

**1° L'adolescence, temps d'initiation** L'adolescence est souvent le temps d'une double initiation : à l'alcool, et au tabac. Il existe un lien très fort entre les deux produits. Une étude du CFES (Comité français d'éducation pour la santé) souligne que l'attitude change par rapport à l'alcool vers 15 ans à partir de cet âge, on note une progression très significative des consommateurs, surtout chez les garçons. L'origine sociale a peu d'influence. Contrairement à ce que l'on peut penser, ce n'est ni en discothèque ni dans les cafés que la consommation d'alcool est la plus importante, mais chez les amis, au cours de soirées, de boums, et ensuite.., chez soi. Un jeune sur quatre déclare qu'il est difficile, sans alcool, de créer une ambiance avec des amis. L'alcool est un produit culturel qui jouit d'une grande permissivité. Certains parents sont même complices des cuites de leurs enfants. "Faut bien ça pour être un homme !" Et pour eux non plus, il n'y a pas de fête sans alcool. Certains achètent eux-mêmes les bouteilles de la soirée de leurs enfants. D'autres ferment les yeux en espérant naïvement que leur progéniture s'intéressera à l'alcool plutôt qu'à la drogue. Or, "une étude montre que l'alcoolisation précoce est un facteur de consommation ultérieure des drogues illicites", souligne A. Payen, de l'Hôpital d'instruction des Armées. "Les consommateurs d'alcool ont un risque relatif de devenir consommateurs réguliers de [haschich](#) multiplié par cinq, et un contact précoce, avant l'âge de 12 ans, induit un risque de [dépendance](#) à 20 ans". L'étude du CFES trace le profil du jeune buveur souvent un garçon de plus de 15 ans, qui vit avec ses copains, et fréquente régulièrement les cafés. L'étude révèle aussi que le buveur a fréquemment des parents (père et mère) qui boivent. On retrouve là le même phénomène que pour le tabac quand toute la famille et les amis fument, plus de 71 % des jeunes

fument aussi ; quand personne ne fume dans l'entourage, il y a seulement 16 % de fumeurs parmi les jeunes. D'ailleurs, les buveurs sont souvent des consommateurs de tabac. Et c'est dans leurs rangs que l'on trouve le plus de cas qui ont "touché à la drogue". La prévention de la part des parents devrait donc commencer par un examen de conscience, un bilan-vérité sur leur propre consommation d'alcool et de tabac. Deux études qui viennent d'être publiées par l'Observatoire français des drogues et des [toxicomanies](#) mettent en évidence que les consommateurs de produits psychotropes sont de plus en plus nombreux, de plus en jeunes, et soulignent l'extension de la poly consommation, c'est-à-dire la combinaison de différents produits alcool. [cannabis](#), médicaments. Aucune classe sociale n'est épargnée. "J'étais un drogué, témoigne un alcoolique, et l'alcool est un médicament en vente libre."

**2° L'alcool, une drogue licite?** Le Dr Gérard Vaconfrance, psychiatre dans le Ville arrondissement à Paris, reconnaît que l'alcool est "une molécule extraordinaire". "C'est le "médicament" qui agit le plus vite pour dissiper les peurs et les angoisses (pour quelques heures seulement). Lorsque le corps en a besoin, qu'il ne peut vivre sans, alors oui, on peut parler de drogue. Il n'y a aucune différence dans les comportements des personnes dépendantes de l'[héroïne](#), de la [cocaïne](#), etc."

C'est pourquoi certains spécialistes n'hésitent pas à parler de drogue dure à propos de l'alcool. Dans une émission sur Arte, Claude Got, l'un des initiateurs de la loi Evin, affirmait que "l'alcool est une drogue... socialement acceptable". La publicité, bien que réglementée, offrent de nombreuses sollicitations. Sans parler de la famille, des copains, du groupe.

**3° "Quand j'ai bu, je suis Dieu"** Pour faire partie du groupe, il faut "se montrer à la hauteur". Celui qui refuse de boire est fréquemment mis à l'écart. Lors des fêtes, l'alcool facilite au départ une certaine convivialité. Des garçons avouent "Quand on a bu, c'est plus facile d'aller vers les filles". Avec l'alcool, ils osent franchir les limites qu'ils s'imposent quand ils sont à jeun. Laurence se souvient de son adolescence récente "J'étais un peu grosse D et me trouvais très moche. L'alcool m'enlevait mes complexes. J'osais alors parler à tout le monde. Appréciant de plus en plus les effets bénéfiques de l'alcool, j'ai commencé à boire avant d'entrer en cours. Nous étions plusieurs à nous partager une bouteille, c'était sympa. "Mais ensuite, ça a commencé à être le cercle infernal. Je n'arrivais plus à

étudier, j'ai quitté l'école, et me suis réfugiée dans l'alcool dans une longue descente aux enfers. Jusqu'au jour où j'ai débarqué aux Alcooliques anonymes".

Philippe, adolescent timide, plutôt bon en classe mais mal à l'aise dans un corps qui a grandi trop vite, vivait dans la crainte de mal faire, de déplaire. "L'alcool m'a libéré de mon angoisse. Je me sentais enfin fort, prêt à être moi-même (enfin, je le croyais), libre d'agir contre la volonté de mes parents. Pour calmer mes peurs (des autres, des examens), j'ai commencé à boire seul, en cachette. Personne ne l'a jamais remarqué. Moi, je me sentais mieux, même si une culpabilité de plus en plus forte pointait son nez. Pour la faire taire, je buvais de nouveau." "Aujourd'hui, je serais alcoolo dépendant si, à 19 ans, je n'étais pas tombé amoureux d'une fille formidable. Elle a su me montrer que l'alcool était une béquille dans mon existence, que ce prétendu "médicament contre l'angoisse" allait me détruire au moment où je commençais à construire ma vie." Les Centres de consultation ambulatoires en alcoologie (CCAA) constatent que 15 % de leurs consultants sont des jeunes, dont certains encore adolescents.

La Commission sociale de l'épiscopat, dans une plaquette récente intitulée Les jeunes et l'alcool : danger !, analyse avec pertinence les raisons multiples qui conduisent à boire, et surtout à boire trop envie de dépasser ses limites ; se donner une illusion de liberté. Les causes, disent les évêques, sont à rechercher dans notre société pathogène, en quête de sens et de spirituel. Le Dr Vaconfrance a entendu bien des fois ses patients lui dire "Quand j'ai bu, je suis Dieu".

**4° La [dépendance](#) s'installe lentement** Brigitte Chambolle, déléguée de l'Association nationale de prévention de l'alcoolisme (ANPA), visite les collèges et lycées, à partir de la classe de 4e, pour parler des effets de l'alcool. L'attention est mise en premier lieu sur les risques d'accidents de la circulation, d'agressivité incontrôlée, de relations sexuelles non désirées, etc., qui sont trop souvent les conséquences immédiates d'une consommation excessive. "Un décès sur deux chez les adolescents est dû à un accident de la route", note E Baudier, du CFES. "Entre 15 et 19 ans, on observe dix mille blessés graves par an."

Plus cachée, l'augmentation significative du nombre de suicides chez des jeunes qui boivent. Antoine a 21 ans. Il y a trois ans, avec son meilleur ami Lionel et deux autres garçons, ils ont passé la soirée à écouter de la musique. C'était l'été, il faisait chaud, ils ont bu, beaucoup, beaucoup. Antoine ne se souvient plus très bien de son retour. Le lendemain, il a appris que Lionel s'était suicidé par déféstration cette nuit-là. L'alcool, tôt ou

tard, accule au désespoir. La [dépendance](#) alcoolique s'installe lentement.

Avec des conséquences qui sont, pour commencer, d'ordre psychologique. "Ce fut d'abord un soir, de temps en temps, raconte Aime V. Un soir, et quelques verres ; puis chaque soir, régulièrement. Je jouais les faraudes, sûre que le jour où je voudrais vraiment y mettre fin je le ferais sans problème. D'autant plus que mes périodes d'alcoolisation n'étaient alors ni très longues, ni très rapprochées."

**5° L'entourage, le plus souvent, refuse de voir...** Au départ, il est facile de cacher son penchant à son entourage et à sa famille. Les signes de l'alcoolisation (changements de caractère, irrégularités résultats dans les scolaires, troubles du sommeil, perte de l'appétit, trous de mémoire...) ne sont s toujours évidents à décrypter. Et certains adolescents n'hésitent pas à prendre des médicaments pour cacher les les symptômes : tranquillisants pour éviter tremblements de main, anti-vomitifs contre les nausées... Le plus souvent, l'entourage ignore ou nie les problèmes d'alcool du jeune. On trouve d'autres raisons à son comportement anormal, sans jamais oser aborder de front la question ni prononcer le mot d'"alcoolisme". "La question de l'alcool demeure souvent taboue, traitée avec désinvolture, fatalisme, voire complaisance de la part de certains adultes", constate la Commission.

Les médecins eux-mêmes ne sont guère mieux armés pour affronter un mal qu'ils ne savent pas guérir. D'après un sondage médical (Enquête pour Impact Médecin, 20 septembre 1991) 85 % des généralistes ne considèrent pas l'alcoolisme comme une maladie et préconisent comme solution "de boire moins".

**6° Un " refuge", le mensonge** Le jeune, lui, se réfugie dans le mensonge, devenu la seule issue. C'est d'ailleurs l'un des symptômes clés de l'alcoolisation excessive : se mentir à soi-même et aux autres. " Je voyais double, témoigne Anne V, je ne tenais pas sur mes jambes, j'étais incapable d'articuler une phrase, et contre toute vraisemblance je me cramponnais à ce "je n'ai pas bu". Pour dissimuler le mal, il faut faire preuve d'une imagination incroyable : cacher les bouteilles dans les cachettes les plus inattendues, ne pas aller deux fois de suite le même magasin..." Ces mensonges entraînent la perte de l'estime de soi. Lorsqu'on ne se souvient plus de la veille, qu'il y a de plus en plus souvent des "vides" dans sa vie, on sent bien qu'on perd pied, qu'on se perd soi-même... C'est impossible à supporter. Alors, il faut continuer à se mentir pour entretenir l'illusion. Et l'on boit pour oublier qu'on ment.

**7° Du mépris de soi-même à la culpabilité** Anne V. poursuit "La peine de ceux que j'aimais me renvoyait à ma culpabilité profonde. Je me haïssais de les faire souffrir. Pourtant, au plus secret de mon cœur, je les détestais de n'avoir rien su comprendre, d'imaginer que j'ingurgitais par plaisir cet alcool dont je n'aimais même plus le goût. Mais comment auraient-ils compris, les pauvres, ce comportement absurde qui m'échappait à moi-même, cette autodestruction méthodique et désespérée ?" Comment les parents peuvent-ils réagir lorsqu'ils découvrent que leur enfant boit ? Il n'est pas facile de trouver le ton juste - Rémi et Catherine l'ont expérimenté. "La première fois que nous avons constaté que Charlotte (16 ans) rentrait bien éméchée d'une soirée avec ses amis, nous avons très mal réagi. Dès le lendemain, nous lui annoncions les punitions et les interdictions que nous avons décidées. Mais lorsqu'elle a recommencé à boire seule et chez nous, nous nous sommes retrouvés très désemparés.

"Aidés par un ami médecin, nous avons pu reprendre le dialogue avec elle. Nous n'aurions pas dû lui retirer notre confiance sans chercher à lui parler, à expliquer nos peurs (et notre déception). Alors qu'au départ elle n'avait bu que pour s'amuser et provoquer, elle l'a fait ensuite parce qu'elle s'était sentie dévaluée à nos yeux, tout juste bonne à mériter nos punitions."

**8° On ne peut pas sortir seul de l'alcoolisme** Comment mettre fin à cette spirale infernale ? Vers qui se tourner ? Il existe plusieurs institutions et mouvements à qui demander conseil. D'abord, le jeune, et tout son entourage, doivent prendre conscience que l'alcoolisme, une fois installé, est une maladie. Etre malade n'est ni un déshonneur ni une honte. La volonté si souvent invoquée - "Si tu le voulais vraiment, tu ne boirais pas !" - ne peut alors plus rien. Ensuite, il s'agit de reconnaître son impuissance. Sans doute le point le plus difficile. On ne peut pas sortir seul de l'alcoolisme. Or, tant que la défaite n'est pas acceptée, le jeune refuse l'aide extérieure. "Ce n'est pas la volonté qui importe, mais l'humilité", dit-on aux Alcooliques anonymes (AA). Ainsi, tout le travail de guérison commence par ce paradoxe que les AA vérifient depuis des années l'alcoolique arrête de boire le jour où il admet qu'il ne peut pas s'arrêter de boire. Cette acceptation est une vraie délivrance, proche parfois de l'expérience mystique. Les principes qui régissent les AA sont ambitieux honnêteté, générosité, pureté et amour absolu. Ebby, l'un des créateurs du mouvement aux Etats-Unis, souligne qu'il n'est pas nécessaire d'être un saint pour s'en sortir, mais d'admettre la faillite complète de sa vie. Il conseille aussi de prier Dieu, "même si l'on

n'est pas sûr qu'Il existe". Dans ce combat de chaque jour, il est indispensable que l'entourage soit partie prenante attention à ne pas tenter l'ancien buveur. Le choix de l'abstinence doit parfois être fait par toute la famille. Un bel acte d'amour et de solidarité. Il faut savoir que, selon les spécialistes, il est plus difficile de sortir de l'alcool que de l'[héroïne](#), car les dealers d'alcool sont à chaque coin de rue le café, les grandes surfaces, les sollicitations des amis, des collègues, de la famille... Des précautions élémentaires on ne propose pas à un ancien buveur "juste un petit verre" lors d'un apéritif. On veille au contraire à ce que des boissons non alcoolisées soient disponibles et offertes en priorité. Il faut que le jeune puisse avoir un verre en main comme les autres. Une fois l'abstinence acquise, le jeune devra trouver des activités. Celles qu'il n'a jamais eues, ou qu'il a laissées tomber. Pour ne pas "replonger", il faut fuir l'ennui à tout prix.

**9° Nous ne sommes pas égaux devant l'alcool** Un jeune peut-il boire sans danger? Devant l'alcool, nous ne sommes pas égaux. La [dépendance](#) peut s'installer chez l'un, et pas chez l'autre. Comment le savoir à l'avance ? Certains sont malades (vomissements, maux de tête violents) et jugent préférable de ne consommer qu'avec modération. D'autres, d'emblée, "tiennent mieux l'alcool", et apprécient ses effets. Il faut être prudent quand on sent que le produit nous "accroche" bien. Avoir le courage de ne pas se mentir - "Oui, je bois excessivement", "Oui, je suis attiré par l'alcool"-, de ne pas fuir dans la dénégation. Heureusement, la majorité des jeunes qui consomment actuellement des boissons alcoolisées n'ira pas jusque la [dépendance](#). La plupart réduiront d'eux-mêmes leur consommation lorsqu'ils entreront dans la vie active. Mais le consommateur précoce sera plus facilement tenté de revenir à "l'alcool béquille" pour affronter les difficultés de sa vie d'adulte stress dans le travail, chômage, déception amoureuse, etc. La frontière est floue entre usage modéré et alcoolisation. Il ne sera pas toujours facile d'apprendre à "gérer" l'alcool avant d'en être dépendant

A la semaine  
prochaine,  
peut être ...